



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion téléphonique du Mardi 23 juin 2026

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisseem HARIZA, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

INFORMATIONS

*** DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE**

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission PMS des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.

Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club.

[Demande de classement match sensible ou à risque.pdf](#)

A réception, la commission PMS étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

*** ENGAGEMENTS COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE**

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions. Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026, vous devez vous inscrire en saison 2026-2027 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au : 15 AOÛT 2026

Le droit d'engagement est de 26 euros.

Pour les clubs pré-engagés si vous ne souhaitez pas participer, vous pouvez signaler votre refus sur Footclubs.

*** TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX**

Faisant suite à plusieurs demandes (seules celles émanant de la messagerie des clubs seront traitées), les Commissions Régionales Sportives invitent les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations pour les différents championnats régionaux applicables à la fin de la saison 2025-2026. Pour cela, les clubs ont la possibilité de se référer aux tableaux des accessions et relégations publiés sur le site internet de la LAuRAFoot.

* DESIDERATA DES CLUBS CONCERNANT LES OCCUPATIONS DES TERRAINS

Les clubs qui désirent adresser des desiderata pour leurs occupations de terrains lors de la saison 2026-2027 sont invités à les faire connaître par écrit au service compétitions de la Ligue (competitions@laurafoot.fff.fr)

DOSSIERS

U 16 R2 – Poule A:

- Match n° 53627936 du 30/05/2026

La Commission enregistre le **forfait annoncé du F.C. CLERMONT METROPOLE (582731)** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, S.C.A CUSSET sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

AMENDES

▪ A/ Forfait

F.C CLERMONT METROPOLE (582731) – Le club est amendé de la somme de 400 € (5 dernières journées) pour le forfait sur le match n°53627936 en U16 R2 poule A du 06/06/2026.

BELISSANT Patrick,

PEZAIRE Pascal,

Président Sportive Jeunes

Président Département Sportif